



# Amiante : pour que les autorités publiques prennent leurs responsabilités ; la CGT aux côtés des salariés

La CGT vient de déposer deux plaintes pour mise en danger d'autrui, l'une contre Xavier Bertrand et François Fillon devant la Cour de Justice de la République, l'autre contre X devant le Tribunal de grande instance de Paris pour impliquer tous les responsables potentiels.

Dès 2009, différentes études scientifiques et les organismes de prévention reconnaissent unanimement que tous les types d'amiante sont dangereux, quelque soit leur quantité. De ce fait, ils recommandent de baisser au plus vite les seuils d'exposition à l'amiante, et ce pour tous les salariés. Et pourtant, il faudra attendre mai 2012 pour qu'un décret abaisse effectivement le taux d'exposition à l'amiante, passant de 100 fibres par litre à 10 fibres par litre.

Mais contre toutes attentes, le décret prévoit que ce seuil ne s'appliquera qu'en juillet 2015 !

Cette situation est incompréhensible, intolérable en terme de santé, socialement et humainement. Le danger est connu, reconnu et pourtant les gouvernements successifs choisissent d'exposer les salariés à ce risque. Pourquoi ne pas avoir pris les mesures de protections transitoires les plus protectrices possibles en attendant des résultats scientifiques complémentaires ? Pourquoi ne pas avoir opté pour les mêmes protections que les pays voisins ayant déjà adoptées des normes similaires ?

L'inertie des pouvoirs publics est incompréhensible alors que ce sont des dizaines de milliers de vie qui sont en jeu.

Il n'est pas possible de faire primer des considérations économiques sur la vie des salariés. La réponse du ministère du travail selon laquelle cet ajournement de la protection de la santé des salariés permet d'éviter de remettre en cause l'ensemble des marchés en cours, est tout simplement insupportable.

La responsabilité des gouvernements successifs est en cause car personne n'a mis fin à cette spirale infernale en prenant des mesures immédiates de protection, à travers ces plaintes c'est ce que nous voulons obtenir !

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 10 avril 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)